



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/L.323/Add.4
30 novembre 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quinzième session
Point 87 de l'ordre du jour

DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX

Afghanistan, Arabie Saoudite, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chypre,
Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Côte d'Ivoire, Dahomey,
Ethiopie, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irak, Iran,
Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Népal, Niger,
Nigéria, Pakistan, République arabe unie, Sénégal, Soudan, Tchad,
Togo, Tunisie et Turquie : projet de résolution

Additif

Ajouter le Cameroun, la Fédération de Malaisie, Madagascar et la République
centrafricaine aux auteurs du projet de résolution.
